

une collection de l'*Ordre Social* ; nous avons consulté celle de l'Ecole Normale. La prétention de ce journal à être un organe de tempérance ne se justifie que par la publication en tout et pour tout de trois écrits de tempérance.

[1850]

18. La || Croix || présentée aux membres || de la Société de Tempérance. || Par Alexis Mailloux, || Prêtre, Vicaire-Général de Québec. || Québec, || au bureau de l'Abeille. || 1850. || 6 (s. p.) + 105 pp. in-18.

L'opuscule est suivi de la formule de l'engagement et des règles de la société de la croix [pp. 89-105].

Cet ouvrage marque un fait capital dans la lutte contre l'intempérance dans notre pays : la *Croix* donnée aux membres de la société de tempérance comme signe de leur engagement et source d'énergie pour leur fidélité ; jusque-là on se servait de cartes et de médailles.

L'abbé Quartier comprit qu'il fallait un symbole plus puissant et plus profond. Il eut un trait de génie quand il pensa à la Croix. C'est simple, mais il fallait y penser ! " Ce fut le premier décembre 1843, que M. le Curé de Saint-Denis fonda la grande et admirable société de la Croix, dans sa paroisse. Ce fut ce jour que l'on peut dire que la tempérance totale avait une base solide, un étendard impérissable, un encouragement qui devait la faire triompher de l'enfer, et un symbole qui allait la faire accepter par tous les Canadiens, pour qui la croix est en si grande vénération." (Mailloux, *L'Ivrognerie*, p. 111).—La prédication de la tempérance s'alliant, sous les bras de la croix, aux grandes pensées de la religion et de la Rédemption, avait désormais un appui